



INFORMATION au PUBLIC
CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 16 MARS 2016

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2122.22 du Code des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal de la commune de Fosses se réunira :

Le mercredi 16 mars 2016
à 20h30
Pôle civique (salle du conseil – 2^{ème} étage)

Ordre du jour

Rang	OBJET	Rapporteur
1	ELECTION DES DELEGUES DE LA VILLE DE FOSSES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Pierre BARROS

Fosses, le 09 mars 2016

Le Maire,

Pierre BARROS